



Alertes météo :
tempêtes, neige,
grêle ...



Inondations :
crues, rupture de
barrage



Transport de
matières
dangereuses



Toxique



Corrosif



Dangereux pour
l'environnement



Inflammable

Si un autre cas devait survenir sur la
commune, la Municipalité vous tiendrait
informés des conduites à tenir.



Numéros d'urgence

Mairie :
05 53 58 62 44

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17



Appel d'urgence
depuis un mobile

Commune de St-Seurin-de-Prats



DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Chaque jour l'actualité nous rappelle qu'aucune commune n'est à l'abri d'un risque. Le conseil municipal a donc décidé de mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont les axes de travail portent sur la sécurisation des personnes, des animaux et des biens. Le résultat de ces travaux est présenté dans ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

MERCI DE CONSERVER CE DOCUMENT
DANS UN ENDROIT ACCESSIBLE
EN CAS D'URGENCE.

Juillet 2026



Alertes météo

Tempêtes, neige, grêle ...

Il reste dans les mémoires les conséquences des tempêtes de 1999 et de 2009.

Les évolutions climatiques de ces dernières années nous incitent à rester très vigilants.

Les mesures engagées par la commune

- Suivre les informations et prévenir
- habitants
- Surveiller les voies de communication
- Sécuriser les sites
- Prendre en charge les personnes sinistrées

Conseils

- Suivre les indications du Maire qui seront relayées par les Référents de hameaux
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrer les animaux
- Gagner un abri sûr
- Ne pas sortir sauf en cas d'urgence avérée
- Surveiller les annonces de la Préfecture et PanneauPocket sur vos téléphones mobiles.



Inondations

Crues, rupture de barrage ...

Etant situé sur les bords de la Dordogne, notre commune fait partie des zones à fort risque d'inondation soit par la montée des eaux, soit en cas de rupture du barrage de Bort-les-Orgues. La prévention prend pour référence la crue de 1944.

Même si des aménagements ont été réalisés depuis, nous devons rester vigilants.

Les mesures engagées par la commune

- Alerter et informer la population
- Evacuer les zones inondables et prendre en charge les personnes évacuées
- Mettre en sécurité les zones dangereuses.

Conseils

- Suivre les indications du Maire qui seront relayées par les Référents de hameaux
- Fermer les portes et les fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Eviter de rester bloqué : en cas de risques,
- Quitter les lieux pour vous mettre en sécurité en n'oubliant pas de prévenir la mairie de votre départ.

En cas de rupture du barrage de Bort-les-Orgues, le Poste Communal de Sauvegarde sera transféré sur la commune de Gensac (33), sous la direction du Maire, après avoir pris soin de mettre tous les habitants de la commune en sécurité.



Matières dangereuses

Accidents de transport

La commune est traversée par des camions pouvant transporter des matières dangereuses. Les axes les plus touchés seraient alors les deux routes départementales.

Les mesures engagées par la commune

- Alerter la population riveraine
- Sécuriser la zone dangereuse
- S'assurer qu'aucune personne n'a été intoxiquée
- Confiner, voire évacuer la population située dans la zone dangereuse.

Conseils

Si vous êtes témoin de l'accident

- Donner l'alerte en appelant le 18 (pompiers) ou le 17 (gendarmerie) en précisant le lieu, la nature des produits, le nombre de victimes.
- Vous n'êtes pas spécialistes ; n'intervenez qu'en cas d'absolue nécessité, sans mettre en danger votre propre vie.
- Des vapeurs toxiques s'échappent du chargement : éloignez-vous, mettez-vous en sécurité.

Si vous habitez aux alentours des lieux de accident

- Suivre les indications du Maire qui seront relayées par les Référents de hameaux
- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas utiliser l'eau du robinet ou des puits
- Attendre la fin de l'alerte pour sortir de chez vous.